

N°DCA-2019-003

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
2
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT (2019-2022)

Le 07 février 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU.

MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *l'arrêté préfectoral n° 17-165 du 29 décembre 2017 portant approbation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Seine-Maritime,*
- *l'arrêté préfectoral n°18-43 du 11 juillet 2018 portant règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.*

*

* *

Considérant l'article L.1424-12 du code général des collectivités territoriales, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) doit arrêter un plan pluriannuel d'équipement en fonction des objectifs de couverture des risques fixés par le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr).

Outre la conformité réglementaire d'une telle disposition, le plan qui vous est proposé pour la période 2019-2022 tient compte d'objectifs complémentaires fixés par le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à chacun des gestionnaires de matériels, à savoir :

- renforcer le niveau de santé et sécurité des personnels,
- améliorer leurs conditions de travail,
- fiabiliser l'usage des moyens mis à disposition,
- moderniser les outils.

A titre d'illustration, ce plan intègre les dispositions techniques déterminées dans l'annexe 1 du plan de prévention des risques liés à la toxicité des fumées d'incendie.

Il est donc proposé de retenir la politique d'acquisition ou de renouvellement des différents matériels nécessaires pour le bon fonctionnement du Service, telle que détaillée ci-après.

La traduction budgétaire du plan pluriannuel d'équipement se concrétisera par une actualisation des diverses autorisations de programmes existantes ou la création d'autorisations de programmes nouvelles.

I – Les matériels non-opérationnels

Cela concerne les matériels des ateliers, l'outillage technique des unités opérationnelles et fonctionnelles ainsi que l'électroménager, l'audiovisuel, l'informatique, les transmissions et le mobilier.

Il faut préciser que le plan de prévention des risques liés à la toxicité des fumées d'incendie conduit à proposer l'acquisition de machines à laver et de sèche-linges dès 2019.

<i>Plan d'équipement Matériels techniques non-opérationnels 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
Matériels d'atelier						
Matériels d'atelier - TOTAL	24 640 €	5 404 €	6 408 €	6 412 €	6 416 €	€
Autres matériels et outillages techniques						
Autres matériels et outillages techniques - TOTAL	199 198 €	21 439 €	30 917 €	49 771 €	97 071 €	€
Autres matériels (électroménager, audiovisuel...)						
Autres matériels (électroménager, audiovisuel...) - TOTAL	234 457 €	74 210 €	90 198 €	24 298 €	45 751 €	€
Equipements matériels technique non-opérationnels - TOTAL	458 295 €	101 053 €	127 523 €	80 481 €	149 238 €	€

<i>Plan d'équipement Matériels informatiques 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
Licences						
Licences	306 255 €	75 425 €	76 179 €	76 941 €	77 710 €	€
Matériels informatiques						
Matériels informatique	705 373 €	173 720 €	175 457 €	177 212 €	178 984 €	€
Matériels informatique divers (photocopieurs...)						
Matériels informatique divers	207 106 €	28 050 €	48 101 €	65 152 €	65 803 €	€
Matériels d'intervention informatique courants - TOTAL	1 218 734 €	277 195 €	299 737 €	319 305 €	322 497 €	€

<i>Plan d'équipement Matériels de transmissions 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
Matériels de bureau						
FAX	2 666 €	657 €	663 €	670 €	676 €	€
Matériels réseaux divers						
Matériels réseaux divers	23 909 €	5 914 €	5 985 €	5 985 €	6 025 €	€
Matériels de transmissions - TOTAL	26 575 €	6 571 €	6 648 €	6 655 €	6 701 €	€

<i>Plan d'équipement Mobiliers 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
Mobiliers						
Mobiliers - TOTAL	134 142 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	35 142 €	€

Synthèse

<i>Plan d'équipement Matériels non opérationnels 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
Equipements matériels technique non-opérationnels	458 295 €	101 053 €	127 523 €	80 481 €	149 238 €	€
Matériels d'intervention informatique courants	1 218 734 €	277 195 €	299 737 €	319 305 €	322 497 €	€
Matériels de transmissions	26 575 €	6 571 €	6 648 €	6 655 €	6 701 €	€
Mobiliers	134 142 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	35 142 €	€
Plan d'équipement Matériels non opérationnels 2019-2022 - TOTAL	1 837 746 €	417 819 €	466 908 €	439 441 €	513 578 €	€

II – Les matériels d'intervention courants

Il s'agit des matériels utilisés pour le fonctionnement courant des unités opérationnelles. Ils intègrent notamment ce qui relève des Équipements de Protection Individuelle et des équipements opérationnels tels que les moyens de lutte contre les incendie, les appareils de détection, l'éclairage, la protection respiratoire, etc. Le secours hélicoptéré est intégré dès 2021.

<i>Plan d'équipement Matériels d'Intervention Courants 2019-2022</i>	<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
EPI (masques, casques, etc.)					
EPI (masques, casques, ARI, cagoules, bouteilles ARI, etc.)	221 104 €	160 076 €	35 251 €	14 956 €	10 821 €
EPI vestimentaires					
Effets d'uniforme et tenues opérationnelles	2 129 894 €	440 700 €	539 784 €	560 403 €	589 007 €
Matériels opérationnels					
Matériels incendie	655 955 €	165 679 €	173 191 €	158 649 €	158 436 €
Matériels de détection	242 859 €	74 390 €	74 674 €	78 614 €	15 181 €
Outils de forçement	50 913 €	9 706 €	21 305 €	9 901 €	10 000 €
Matériels de balisage et de signalisation	96 899 €	30 092 €	30 393 €	30 697 €	5 717 €
Matériels d'éclairage et de production d'énergie	99 457 €	21 170 €	28 458 €	29 232 €	20 598 €
Matériels de désincarcération	66 925 €	7 300 €	40 028 €	7 596 €	12 001 €
Matériels de protection respiratoire	136 988 €	14 000 €	72 020 €	50 968 €	0 €
Matériels de transmission	116 400 €	116 400 €	0 €	0 €	0 €
Matériels opérationnels - TOTAL	1 466 396 €	438 737 €	440 069 €	365 657 €	221 933 €
Risques périlleux					
Risques périlleux - TOTAL	276 679 €	64 582 €	55 275 €	72 822 €	84 000 €
Risques aquatiques					
Risques aquatiques - TOTAL	84 378 €	6 000 €	5 000 €	50 661 €	22 717 €
Risques technologiques					
Risques technologiques - TOTAL	333 200 €	83 300 €	83 300 €	83 300 €	83 300 €
Matériels d'Intervention Courants - TOTAL	4 511 651 €	1 193 395 €	1 158 679 €	1 147 799 €	1 011 781 €

Il s'agit également des matériels concourant au réseau d'alerte et de transmission.

<i>Plan d'équipement Matériels de Transmissions 2019-2022</i>	<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Réseaux d'alerte					
RIAS- Récepteur Individuel d'appel Selectif	98 096 €	26 586 €	23 600 €	23 836 €	24 074 €
Réseaux de transmission					
Réseaux de transmissions	116 721 €	34 255 €	29 396 €	2 403 €	26 667 €
Matériels de Transmissions - TOTAL	214 817 €	60 841 €	52 996 €	50 239 €	50 741 €

Synthèse

<i>Plan d'équipement Matériels d'interventions courants 2019-2022</i>	<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Matériels d'Intervention Courants	4 511 651 €	1 193 395 €	1 158 679 €	1 147 799 €	1 011 781 €
Matériels de Transmissions	214 817 €	60 841 €	52 996 €	50 239 €	50 741 €
Plan d'équipement Matériels d'interventions courants 2019-2022 - TOTAL	4 726 468 €	1 254 236 €	1 211 675 €	1 198 038 €	1 062 519 €

Il est notamment proposé :

- suite au retour d'expérience de l'incendie survenu le 17 août 2018 rue Coulon à Rouen, de doter les engins-pompes d'une seconde cagoule de fuite dès 2019,
- de compléter la politique de dotation des Émetteurs-Récepteurs Portatifs permettant la communication entre les binômes et leur chef d'agrès débutée en 2017 suite au CHSCT du 28 novembre 2017. Il s'agit d'augmenter la quantité d'appareils dans les moyens élévateurs automobiles et dans le second engin-pompe des Centres d'incendie et de secours (Cis),
- de doter les véhicules de secours routiers de casques techniques dès 2020,

- sous réserve de l'avis du CHSCT, de mettre en place une politique de dotation d'effets chaussants adaptés aux activités non-incendie en prévention des troubles musculo-squelettiques dont ils pourraient faire l'objet,
- d'acquérir une baie d'analyse de l'air comprimée dans les bouteilles de protection respiratoire du site de Tourville-la-Rivière. A l'instar de celles actuellement en service à la Direction et dans la cellule d'assistance respiratoire, ce matériel permet de prévenir l'intégration de polluants comme le monoxyde de carbone,
- d'acquérir une rampe de gonflage des bouteilles de protection respiratoire permettant de prévenir les risques d'apparition de troubles musculo-squelettiques sur les opérateurs des sites réalisant le nombre le plus important de gonflage (Service technique de l'État-major et le site de Tourville-la-Rivière).

III – Les matériels roulants et navigants

Les véhicules opérationnels et les moyens navigants

L'acquisition de véhicules légers tient compte de leur renouvellement à parc constant. Aussi, dès le début de l'année 2019, une réorganisation des flottes de véhicules en parc commun par état-major via un automate de gestion dynamique des clés conduira à optimiser les ressources pour les années à venir.

Il est proposé que toutes les unités opérationnelles disposent, au terme du plan, d'au moins un véhicule léger radio (VLR).

En outre, il est prévu d'améliorer la réponse opérationnelle du SSSM par la dotation complémentaire d'un Véhicule de Secours Médical.

S'agissant de la politique de dotation des moyens élévateurs automobiles prévue au Sdacr, elle est programmée pour être atteinte avant 2022.

Enfin, l'augmentation des flux maritimes et fluviaux actuellement constatée et prospectée pour les années à venir conduit à renforcer les moyens nautiques du Sdis76.

Plan d'équipement Matériels roulants 2019-2022	PE 2019-2022					
	Désignation	Nbre	2019-2022	2019	2020	2021
Véhicules opérationnels et moyens navigants						
Véhicules de secours	39	2 397 383 €	12	9	9	9
Véhicules d'extinction	15	3 228 578 €	4	3	4	4
Moyens élévateurs automobiles	2	973 600 €	0	1	0	1
Moyens de spécialités	9	551 892 €	4	2	2	1
Véhicules de liaison et de transport de type léger	21	318 878 €	8	6	4	3
Véhicules de liaison et de transport de type tous chemins	2	45 500 €	2	0	0	0
Véhicules de liaison et de transport pour les unités opérationnelles	21	285 471 €	8	4	6	3
Véhicules de transport de personnels	6	138 661 €	2	1	2	1
Véhicules de commandement	1	235 200 €	0	0	1	0
Véhicules de balisage, protection, opérations diverses	31	675 700 €	8	8	7	8
Moyens de soutien opérationnel	11	522 917 €	5	3	2	1
Véhicules opérationnels et moyens navigants - TOTAL	158	9 373 780 €	53	37	37	31

Les véhicules fonctionnels

Il est programmé un renouvellement des véhicules de maintenance, notamment ceux des services en charge de la maintenance des appareils respiratoires isolants.

Il est à noter que les acquisitions liées à cette catégorie de véhicule tiendront compte du contexte réglementaire relatif à leur impact environnemental.

<i>Plan d'équipement Matériels roulants 2019-2022</i>	<i>PE 2019-2022</i>					
Désignation	Nbre	2019-2022	2019	2020	2021	2022
Véhicules fonctionnels						
Véhicules non opérationnels	15	339 598 €	4	4	4	3
Véhicules fonctionnels - TOTAL	15	339 598 €	4	4	4	3

Synthèse

<i>Plan d'équipement Matériels roulants 2019-2022</i>	<i>PE 2019-2022</i>					
Désignation	Nbre	2019-2022	2019	2020	2021	2022
Véhicules opérationnels et moyens navigants	158	9 373 780 €	53	37	37	31
Véhicules non opérationnels	15	339 598 €	4	4	4	3
Plan d'équipement Matériels roulants - TOTAL	173	9 713 378 €	57	41	41	34

IV- Les matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives

Il est prévu l'acquisition de matériels complémentaires visant à disposer, lors des actions de formations, des outils nécessaires à l'apprentissage des techniques d'intervention, permettant cet apprentissage dans des conditions de sécurité optimales et dans des situations les plus proches possibles des réalités opérationnelles.

Sont notamment prévus en acquisition les moyens suivants :

- acquisition d'outils de simulation pour les feux de véhicules, comprenant la compréhension des systèmes feu sur les véhicules de nouvelles générations ou dits à énergies alternatives.
- complément d'acquisition de matériel de simulation pour l'entraînement aux techniques de secours d'urgences à personnes et aux techniques de sauvetage en milieu hostile (mannequins secourisme, mannequins de sauvetage, mannequins tueries de masse).
- mise à niveau des équipements utilisés au sein du groupement formation et sport pour l'entraînement à la lutte contre l'incendie de manière à disposer d'équipements de niveau similaire à ceux utilisés dans les unités opérationnelles.

Plan d'équipement Matériels Formation-Sport 2019-2022	PE 2019-2022				
	DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Matériels Formation - Mannequins					
Matériels Formations Mannequins	39 959 €	12 231 €	9 773 €	11 004 €	6 951 €
Divers SUAP					
Divers SUAP	3 370 €	727 €	2 550 €	93 €	0 €
Divers secours routiers					
Divers secours routiers	4 560 €	3 030 €	1 530 €	0 €	0 €
Divers incendie et autres					
Divers matériels incendie et autres	4 379 €	2 525 €	612 €	618 €	624 €
TOTAL Matériels Formations	52 268 €	18 513 €	14 465 €	11 715 €	7 575 €
Matériels SPORT					
Matériels SPORT - TOTAL	86 567 €	17 221 €	20 402 €	22 58 €	26 587 €
Matériels Formation-Sport - TOTAL	138 835 €	35 734 €	34 867 €	34 073 €	34 162 €

V- Les matériels du Service de Santé et de Secours Médical

La planification des investissements nécessaires au renouvellement des matériels médico-secouristes concerne le matériel en dotation et tient compte de l'obsolescence, de la dégradation des pertes et des pannes définitives constatées d'une année sur l'autre.

Plan d'équipement Matériels du SSSM 2019-2022	PE 2019-2022				
	DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Dispositifs médicaux d'orthopédie et d'ostéosynthèse					
Dispositifs médicaux d'orthopédie et d'ostéosynthèse	33 522 €	7 828 €	8 352 €	8 628 €	8 714 €
Dispositifs médicaux consommables d'abord pulmonaire et d'anesthésie réanimation					
Dispositifs médicaux consommables d'abord pulmonaire et d'anesthésie réanimation	22 964 €	3 850 €	6 350 €	6 350 €	6 414 €
Dispositifs médicaux d'équipement d'anesthésie, réanimation et soins intensifs					
Dispositifs médicaux d'équipement d'anesthésie, réanimation et soins intensifs	9 273 €	2 500 €	2 250 €	2 250 €	2 273 €
Dispositifs médicaux d'équipement d'assistance fonctionnelle circulatoire					
Dispositifs médicaux d'équipement d'assistance fonctionnelle circulatoire	254 072 €	63 950 €	61 582 €	63 950 €	64 590 €
Dispositifs médicaux d'équipements d'assistance fonctionnelle respiratoire					
Dispositifs médicaux d'équipements d'assistance fonctionnelle respiratoire	31 297 €	3 740 €	9 990 €	8 740 €	8 827 €
Dispositifs médicaux d'équipements d'exploration fonctionnelle					
Dispositifs médicaux d'équipements d'exploration fonctionnelle	62 620 €	15 616 €	15 616 €	15 616 €	15 772 €
Equipements généraux de laboratoire					
Equipements généraux de laboratoire	5 015 €	500 €	1 500 €	1 500 €	1 515 €
Equipements médicaux et non médicaux liés à l'hospitalisation					
Equipements médicaux et non médicaux liés à l'hospitalisation	46 560 €	19 057 €	8 416 €	9 496 €	9 591 €
Equipements médicaux et techniques divers					
Equipements médicaux et techniques divers	132 231 €	33 256 €	36 488 €	31 088 €	31 399 €
Matériels du SSSM - TOTAL	597 554 €	150 297 €	150 544 €	147 618 €	149 095 €

*

**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les avis suivants ont été recueillis :

- le comité technique du Sdis a émis pour le collège des représentants de l'administration un avis favorable à l'unanimité et pour le collège des représentants du personnel un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 05 décembre 2018,
- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 23 janvier 2019.
- la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 11 décembre 2018.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190207-DCA-2019-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019
Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER